

Augmentation de 1,2 % pour les fonctionnaires : la réalité par les chiffres !

**Les fonctionnaires seront moins payés en 2016 qu'en 2015.
En 2017 ils percevront un salaire inférieur à celui perçu en 2014.
En 2018 ils percevront un salaire inférieur à celui perçu en 2016.**

Année	Augmentation du point d'indice	Retenue pour pension civile	Traitement net mensuel d'un fonctionnaire indice 495 – hors mutuelle	Evolution du salaire mensuel par rapport à l'année précédente	Perte annuelle de salaire net par rapport à celui perçu en 2010
2010	0%	7,85%	1 910,80 €		
2011	0%	8,12%	1 904,67 €	-6,13 €	-73,52 €
2012	0%	8,39%	1 898,55 €	-6,13 €	-147,04 €
2013	0%	8,76%	1 890,15 €	-8,40 €	-247,78 €
2014	0%	9,14%	1 881,53 €	-8,62 €	-351,25 €
2015	0%	9,54%	1 872,45 €	-9,08 €	-460,17 €
2016	du 1 ^{er} sept au 30 juin	0%	1 863,38 €	-2,96 €	-495,66 €
	du 1 ^{er} juil au 31 déc	0,60%	1 875,61 €		
2017	du 1 ^{er} janv au 31 janv	0%	1 867,62 €	+7,36 €	-407,30 €
	du 1 ^{er} fév au 31 déc	0,60%	1 877,70 €		
2018	si 0%	10,83%	1 865,30 €	-11,56 €	-546,02 €
Revendication FO 2016			2 215,73 € *		

* si le pouvoir d'achat avait été maintenu depuis 1985, ce fonctionnaire toucherait 2 795,07 € en 2016 (50 % de perte de pouvoir d'achat en 30 ans).

**FO revendique 8 % d'augmentation du point d'indice et 50 points supplémentaires.
Nous ne demandons pas l'aumône, nous exigeons l'augmentation des salaires !**